MOTION D'ORDRE (1)

PAR DECLERQ (du Nord),

Membre du Conseil des Cinq-Cents,

SUR LES DANGERS DE LA PATRIE (2).

Séance du 11 fructidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Tous nous avons payé hier le juste tribut d'éloges

(1) Cette motion d'ordre étoit signée conformément au réglement, et auroit été présentée au Conseil aujourd'hui, si je ne m'étois convaincu, pour la troisième fois, en voulant prononcer mon opinion sur les réunions politiques, que la foiblesse de ma voix ne me permettoit pas d'avoir l'avantage de pouvoir me faire entendre de mes collègues : ce qui m'engage de la livrer à leur méditation et à leur civisme.... Ils en jugeront l'importance, et je n'aurai pas moins la conscience d'avoir rempli mon devoir.

(2) Le 17 messidor dernier, pressentant les maux de la patrie, j'avois déposé au bureau une motion d'ordre pour demander la formation

4 A

FRC.2. 9505a Case FRC 17072
THE NEWBERRY LIBRARY

dû, à la valeur malheureuse de l'armée d'Italie, et semé de cyprès sur la tombe du brave qui la commandoit.... Un autre devoir nous reste à remplir aujourd'hui.... ; aujourd'hui nous avons à poser la pierre fondamentale du salut de la République.... ; aujourd'hui, pour la seconde fois, nous devons déclarer la patrie en danger.... jour de deuil, jour de désespoir sans doute! mais aussi jour de salut, jour précurseur de l'éveil des républicains! et malheur à nous, si, aveuglés jusqu'aux bords de l'abîme, nous avions le funeste courage d'en détourner encore les yeux, pour nous en dissimuler plus long-temps toute la profondeur.... Le temps des tergiversations est déjà loin.... ; la lutte est inévitable ; il s'agit de vaincre ou de mourir..... Nous vaincrons ! !....

La nécessité a, de tout temps, été la mère des résolutions fortes... : prises aujourd'hui encore, elles raviveroient l'esprit public, et éleveroient le génie des républicains qui, par leur sagesse et la vigueur de leurs mesures, sauront redevenir l'admiration des peuples et la terreur des rois.

Représentans du peuple, la patrie attend de vous ce développement de vigueur et d'énergie extraordinaire : donnez ce grand mouvement spontané au génie du peuple, qui l'attend avec impatience, et vous accuse déja hautement de votre trop longue stupeur ... Profitez du seul moment qui vous reste, et qui est plus près

---

d'une commission chargée de proposer des mesures sauvatrices, *au cas que la patrie devînt plus en danger*; mais le citoyen Génissieu, alors président, m'observa qu'il la croyoit prématurée. J'ai déféré à son avis, ne voulant point jeter des brandons de discorde au moment même qu'on avoit le plus de besoin de se rallier et de s'entendre ; mais il n'est plus temps de se taire, ni de composer avec la peur : c'est du courage qu'il nous faut, qu'il faut inspirer au peuple, qu'il faut imprimer à la nation entière ; je monte à la brèche, je remplis la tâche de mes commettans.

de vous échapper, peut-être, que vous ne le pensez. . . Que les leçons utiles de l'histoire de nos devanciers en liberté ne soient pas perdues pour nous..... Sachons profiter des sages et politiques conseils de l'orateur romain, au dernier des Brutus, qui, comme nous, négligea de profiter de leur 30 prairial, et n'osa rien faire le lendemain digne de cette grande journée, espérant par là gagner les citoyens timides et irrésolus, ramener au giron de la liberté les nombreux fauteurs de la tyrannie, et les rattacher au char de la République; mais l'austère Brutus, plus vertueux que connoisseur du cœur humain, se trompa. . . . : les ennemis de la République, toujours incorrigibles, ne changèrent point de sentimens, doublèrent leurs efforts liberticides, et ne devinrent que plus insolens et plus audacieux..... Les confians républicains n'ayant point profité de la victoire *en temps opportun*, l'occasion leur échappa... ; les maux de Rome les firent sortir de leur trop libérale apathie; ils sentirent enfin leurs fautes, déployèrent alors inutilement les enseignes de la liberté : la voix de la patrie devint la voix criant dans le désert ; et ainsi périrent la liberté et la République romaine....

Leçon terrible ! leçon faite pour désespérer la vertu républicaine, si supérieur aux dangers de la patrie, votre courage ne répondoit de notre foiblesse, de notre insouciance post-prairialiennes !

Représentans du peuple, le sort de cette antique République nous attend infailliblement, si, en misérables agioteurs, plutôt qu'en fidèles défenseurs des droits du peuple, nous donnons davantage la main à ce systême monstrueux, liberticide, qui tend tantôt à le museler, tantôt à le calomnier, tantôt à lui ravir jusqu'à la liberté, plus chère que la vie. . . . . Ce scandale public, je le dis franchement, suscité et nourri par l'insatiable ambition, la rampante flatterie et la toute-puissance de

la peur *vraie* ou *simulée*, sont les seuls obstacles, sont des ennemis cent fois plus redoutables pour nous, que toutes les armées de la coalition.

Jettons donc un voile sur nos opinions discordantes... Que *l'amour seul de la patrie*, que *les dangers communs* nous inspirent et soient dorénavant *notre unique guide*... Reproclamons, sans détour, les droits usurpés du peuple. . . Rendons à la représentation nationale la réalité de sa majesté constitutionnelle. . . . Elle seule est la pensée et la volonté présumée du peuple. . . Tout autre pouvoir est essentiellement subordonné aux actes qui en émanent, et à la constitution, qui est notre type conservateur. . .

De la tribune nationale seule doit partir l'éveil, sauveur de la République. . . Le génie du peuple doit y puiser sa règle et son mouvement. . . Tout doit y respirer la grandeur de nos destinées. . . Conceptions fortes, toujours républicaines, jamais cruelles, jamais trop suspicieuses, à moins de violation manifeste des devoirs de citoyen, de déni de défense de la patrie... Alors, et seulement alors, la volonté nationale doit être telle, qu'elle arrête d'épouvante les plus hardis conspirateurs. . .

Représentans du peuple, jamais les plaies de la patrie n'ont été plus profondes. . . . Les dangers de 1792 n'avoient rien de semblable. . . . Il est urgent d'y porter les plus prompts remèdes, non en étalage fastueux d'éloquence ou de séduction, mais en effets sauveurs. . . La patrie est en danger! . . Proclamons ce deuil (1) public avec toute la solemnité due aux

---

(1) La nécessité de cette déclaration nationale, profondément sentie, ralliera indubitablement les patriotes, que l'énergie ou la peur seules séparent... les intrigans et les prétendus savans, à autant la toise, en feront suite forcée.... ; le salut de la République, et l'œil ouvert du

malheurs qui la pressent. . . Trop long-temps peut-être nous nous sommes contentés de faire des vœux stériles, sans entreprendre rien d'efficace, pour le salut de la République. . . N'attirons pas davantage sur nous la malédiction de tous les hommes de bien, de tous les républicains. . . Ne livrons pas, par la plus cruelle insouciance, le peuple le plus brave, le plus héroïque aux plus sanguinaires bourreaux, aux vengeances des prêtres et des rois. . . Le temps presse, si nous voulons prévenir et en empêcher la réalité. . . La constitution nous en présente les vrais moyens dans l'organisation de son article 377 (1), qui nous en confie le dépôt et le maintien; car, comme les anciens Romains n'ont très-souvent sauvé leur liberté que par leur *salus populi*, de même tout me fait pressentir l'indispensable nécessité d'avoir aussi *notre état du danger de la patrie*, républicainement organisé.

Représentans du peuple, je n'ai pas la pusillanimité de croire que la constitution, qui nous a constitués particulièrement ses dépositaires, ne nous auroit pas laissé les moyens de la sauver des attaques de ses ennemis, des ennemis de l'égalité, de la liberté, de la souveraineté du peuple; car alors elle ne seroit pas l'expres-

---

peuple feront, n'en doutez pas, rentrer leur ame de boue dans le sentier de la liberté. Un miracle s'opérera peut être, et vous les verrez devenir les défenseurs les plus intrépides de la cause du peuple.....

(1) Les décrets des 3 brumaire, 18 fructidor, 9 frimaire, 24 messidor, et autres lois conservatrices, *en apparence inconstitutionnelles*, tirent toutes, quoique d'une manière indigeste, le sceau de la légalité de l'esprit sauveur de cet article, et je ne crois pas avancer un paradoxe en énonçant que peut-être le salut de la République, et par conséquent le maintien de la constitution dépendent d'un développement légal des principes qui en émanent.

sion de la volonté du souverain, qui *n'a pu vouloir sa propre destruction*, mais une machine à mort contre les seuls républicains..... Jamais un pareil blasphême n'a pu entrer dans mon ame; et certes, ceux-là seuls peuvent lui donner cette fausse interprétation, qui ont l'arrière-pensée de la renverser, et de lui substituer celle de 1791. . . . Ils ne nous parlent de la lettre de la constitution, que pour en tuer l'esprit. . . . Comment croire, en effet, que cette charte sacrée puisse être un obstacle réel au salut de la République, dont elle n'est, et ne peut être, que l'organisation et la fin?

Vu, par conséquent, l'imminence des dangers qui menacent la patrie, et qui ne permettent point d'en ajourner la défense, je propose,

1°. De déclarer la patrie en danger;

2°. De nommer une commission chargée de présenter, sans délai, non une série de foibles mesures comme vous l'a fait votre commission des sept, mais des moyens vigoureux, qui, dans des circonstances périlleuses, puissent sauver la liberté et la constitution.

BAUDOUIN, Imprimeur du Corps législatif, place du Carrousel, n°. 662.

153